

CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est convoqué le 10 avril 2019 à 18h30 dans la salle de réunion de la Mairie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Demandes de subventions pour la réalisation d'un schéma directeur d'eau potable
- Commande d'une étude pour l'aménagement de Terre Noire
- Marché de travaux pour le bâtiment de La Vachette
- Approbation du zonage d'assainissement
- Renouvellement de conventions de locations
- Convention avec la CCB pour la mise à disposition du local Point information tourisme
- Comptes administratifs 2018
- Comptes de gestion 2018 du Trésorier
- Restes à reporter 2018
- Affectation des résultats 2018
- Subventions aux associations
- Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019
- Budgets primitifs 2019

Val-des-Prés, le 4 Avril 2019
Le Maire, Jean-Michel REYMOND



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf et le dix avril à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : Mme Anaïs VACHET ASTIER à M. Bernard VACHET

M. Gilbert GONON à M. Thomas ASCHETTINO

M. Emmanuel PRAT à M. René PANCALDI

M. Franck ROMAN à M. Aldo DOLCI

Secrétaire : M. Thierry BOUCHIE est nommé secrétaire de séance

Demandes de subventions pour la réalisation d'un schéma directeur d'eau potable

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés (1 abstention : M. Emile ROMAN) :

- sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental, pour la réalisation d'un schéma directeur d'eau potable,
- arrête le plan de financement suivant :
 - ✓ coût HT de l'étude : 23.308,08 €
 - ✓ subvention du Conseil Départemental 40% : 9.323,23 €
 - ✓ subvention de l'Agence de l'Eau 40% : 9.323,23 €
 - ✓ autofinancement de la commune 20% : 4.661,62 €
- demande l'autorisation de commander l'étude avant de recevoir les arrêtés de subventions,
- autorise monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ces décisions de financement.

Commande d'une étude pour l'aménagement de Terre Noire

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

- décide de commander une étude pour l'aménagement de Terre Noire,
- autorise le Maire à consulter plusieurs bureaux d'étude.

Attribution des marchés de travaux pour l'ancienne école de La Vachette : Réfection des extérieurs, remplacement chaudière et accessibilité handicapés

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

- fixe le montant du lot n° 2 CHARPENTE attribué à VACHET SARL, à 81.538,77 € HT comprenant les options isolation et vélux,
- fixe le montant du lot n° 8 ELECTRICITE attribué à CIMELEC, à 8.479,21 € HT
- autorise le Maire à signer toutes les pièces des marchés et tous les documents s'y rapportant.

Approbation du zonage d'assainissement

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

- prend acte du zonage d'assainissement sur la commune de Val-des-Prés, approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 19 février 2019,
- dit que ce plan de zonage sera annexé au Plan Local d'Urbanisme en vigueur à Val-des-Prés, par arrêté du Maire.

Renouvellement de conventions de locations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- de mettre à disposition de madame Myriam JUGY la salle d'évolution de l'école primaire pour dispenser des cours de yoga et fixe le tarif de mise à disposition à 300 € pour 2019,
- de mettre à disposition de l'Association Communale de Chasse Agréée la salle arrière du four de Pra Premier et fixe le tarif de mise à disposition à 800 € pour l'année 2019. La salle intermédiaire sera partagée avec l'Association de Protection des Fours,
- de mettre à disposition à titre gratuit aux associations communales à but non lucratif les autres locaux communaux,
- autorise le Maire à signer les conventions de mise à disposition à titre précaire, pour 2019.

Convention avec M. Luc PASCAL pour l'occupation précaire d'un local

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

- approuve le maintien à titre précaire et temporaire de M. Luc PASCAL dans un local communal,
- autorise le Maire à signer une convention d'occupation précaire soumise aux règles du régime général des contrats administratifs, à compter du 1er mai 2019, pour une durée d'un an, renouvelable par reconduction expresse,
- fixe le montant de la redevance annuelle à 4.800 €, soit 400 € mensuels.

Convention avec la CCB pour la mise à disposition du local Point information tourisme

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

- approuve la mise à disposition à la Communauté de Communes du Briançonnais du local du rez-de-chaussée du bâtiment communal à La Vachette, ainsi que le mobilier qu'il contient, nécessaires à l'accueil touristique du public,
- la mise à disposition du local se fera à titre gratuit, conformément à l'article L.1321-2 du CGCT,
- la commune refacturera à la CCB la partie des fluides (eau, électricité, chauffage), utilisés pour le local,
- la convention prendra fin lorsque le local mis à disposition ne sera plus affecté à la mise en œuvre de la compétence Promotion du tourisme,
- autorise le Maire à signer une convention de mise à disposition de biens immobiliers et mobiliers.

Comptes administratifs 2018

Le Maire sort et ne participe ni au débat ni au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés, approuve les comptes administratifs 2018 du budget général et du budget de l'eau, comme suit :

Budget général : (y compris le résultat excédentaire 2014 du budget du camping de 47.444,24€)

- section d'investissement : déficit de clôture 2018 de 320.799,10 € et déficit de 182.303,10 € après intégration des restes à réaliser.
- section de fonctionnement : excédent de 253.225,10 €

Budget de l'eau :

- section d'investissement : déficit de clôture 2018 de 532,12 € et déficit de 54.632,12 € après intégration des restes à réaliser
- section de fonctionnement : excédent de 74.706,44 €

Comptes de gestion 2018 du Trésorier

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

- après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états des actifs, les états des passifs, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer,
- après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2018,
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- déclare que les comptes de gestion des budgets dressés pour l'exercice 2018 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, sont approuvés par la présente assemblée.

Restes à reporter 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, dit que les restes à réaliser de l'exercice 2018 suivants, seront reportés aux budgets primitifs 2019.

BUDGET GENERAL

DEPENSES		RECETTES	
2031 : Etudes progr&Terre Noire	28.350,00 €	1321 : subv Etat Forêts	3.660,00 €
2111 : Acquisitions foncières	6.556,00 €	1322 : subv CR Forêts	10.600,00 €
2158 : Barrière automatique	5.000,00 €	1323 : subv CD Forêts	7.950,00 €
2183 : Matériel informatique école	5.100,00 €	1327 : subv Europe Forêts	4.100,00 €
2161 : Restauration tableau	3.400,00 €	1323 : subv CD voirie	27.450,00 €
2315 : Programme voirie	82.500,00 €	1321 : subv Etat Bât La Vachette	174.000,00 €
2318 : Régénération mélézins	31.800,00 €	1322 : subv. CR Réseau chaleur	153.000,00 €
2313 : Bâtiment La Vachette	118.558,00 €	1323 : subv CD Réseau chaleur	39.000,00 €
TOTAL	281.264,00 €	TOTAL	419.760,00 €

BUDGET EAU

DEPENSES		RECETTES	
2031 : Schéma eau potable déviation conduite AEP	54.100,00 €		
TOTAL	54.100,00 €		

Affectation des résultats 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'affecter les résultats 2018 sur les budgets primitifs 2019, comme suit :

Budget général :

- affectation de 182.303,10 € sur le compte 1068 de la section d'investissement et report de 70.922,00 € sur le compte 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2019.

Budget de l'eau :

- affectation de 54.632,12 € sur le compte 1068 de la section d'investissement et report de 20.074,32 € sur le compte 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2019.

Subventions 2019 aux associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'affecter les subventions suivantes aux associations :

- Subvention au Comité des Fêtes : 400,00 €
- Subvention à la Coopérative scolaire pour l'arbre de Noël : 350,00 €
- Subvention à la Coopérative scolaire pour le voyage scolaire : 1.400,00 €
- Subvention aux Eleveurs de Val-des-Prés : 1.100,00 €
- Subvention au Ski Club Val Clarée-Montgenèvre : 3.200,00 €
- Subvention à l'Association Autour du Livre : 600,00 €
- Subvention au Comité des Animations Nordiques : 300,00 €
- Subvention au Collège des Garcins pour classes sportives : 100,00 €
- Subvention à l'AREN05 : 100,00 €
- Subvention à l'Association ADMR : 100,00 €
- Subvention à Vivre sa vie chez soi : 100,00 €
- Subvention à l'Amicale des Sapeurs Pompiers : 150,00 €
- Subvention au PGHM : 200,00 €

Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de maintenir les taux d'imposition des taxes foncières et d'habitation pour 2019, comme suit :

- taxe d'habitation : 11,80 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 19,83 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 90,83 %

Budgets primitifs 2019

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

- approuve le budget primitif général et le budget primitif de l'eau pour l'exercice 2019, par article pour les subventions aux associations et par chapitres pour le reste de la section de fonctionnement et par opérations pour la section d'investissement.

	Fonctionnement	Investissement
Budget général	712.565,00 €	954.305,10 €
Budget de l'eau	127.074,32 €	132.941,44 €
Total consolidé	839.639,32 €	1.087.246,54 €

Val-des-Prés, le 17 Avril 2019
Le Maire, Jean-Michel REYMOND



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DÈS-PRES****Séance du 10 Avril 2019**Nombre de Conseillers :

en exercice : 12

présents : 8

votants : 12

Date de la convocation :

4 Avril 2019

Date d'affichage :

4 Avril 2019

L'an deux mil dix-neuf et le dix avril à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : Mme Anaïs VACHET ASTIER à M. Bernard VACHET

M. Gilbert GONON à M. Thomas ASCHETTINO

M. Emmanuel PRAT à M. René PANCALDI

M. Franck ROMAN à M. Aldo DOLCI

Secrétaire : M. Thierry BOUCHIE est nommé secrétaire de séance

OBJET : Demandes de subventions pour la réalisation d'un schéma directeur d'eau potable

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 13 mars 2019 relative à l'attribution de la mission de mise à jour du schéma d'eau potable. Il propose au Conseil Municipal de solliciter des subventions les plus élevées possibles auprès de l'Agence de l'Eau et du Département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés (1 abstention : M. Emile ROMAN) :

- sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental, pour la réalisation d'un schéma directeur d'eau potable,
- arrête le plan de financement suivant :
 - ✓ coût HT de l'étude : 23.308,08 €
 - ✓ subvention du Conseil Départemental 40% : 9.323,23 €
 - ✓ subvention de l'Agence de l'Eau 40% : 9.323,23 €
 - ✓ autofinancement de la commune 20% : 4.661,62 €
- demande l'autorisation de commander l'étude avant de recevoir les arrêtés de subventions,
- autorise monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ces décisions de financement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Délibération n° 20190410-02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**Séance du 10 Avril 2019**Nombre de Conseillers :

en exercice : 12

présents : 8

votants : 12

Date de la convocation :

4 Avril 2019

Date d'affichage :

4 Avril 2019

L'an deux mil dix-neuf et le dix avril à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : Mme Anaïs VACHET ASTIER à M. Bernard VACHET

M. Gilbert GONON à M. Thomas ASCHETTINO

M. Emmanuel PRAT à M. René PANCALDI

M. Franck ROMAN à M. Aldo DOLCI

Secrétaire : M. Thierry BOUCHIE est nommé secrétaire de séance

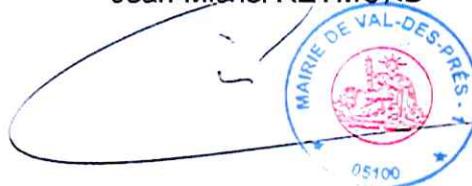
OBJET : Commande d'une étude pour l'aménagement de Terre Noire

Monsieur le Maire rappelle que le secteur de Terre Noire à La Vachette est inscrit au PLU dans l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°2, dans laquelle un aménagement global doit être prévu pour la réalisation d'équipements publics. Il expose que compte tenu de l'enclavement d'un résident dans cette zone, il convient de lancer la procédure et dans un premier temps de réaliser une étude qui définira les montages juridiques possibles pour le regroupement des propriétaires, les différentes hypothèses d'aménagement et les coûts de l'opération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

- décide de commander une étude pour l'aménagement de Terre Noire,
- autorise le Maire à consulter plusieurs bureaux d'étude.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**
Séance du 10 Avril 2019Nombre de Conseillers :

en exercice : 12

présents : 8

votants : 12

Date de la convocation :

4 Avril 2019

Date d'affichage :

4 Avril 2019

L'an deux mil dix-neuf et le dix avril à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : Mme Anaïs VACHET ASTIER à M. Bernard VACHET

M. Gilbert GONON à M. Thomas ASCHETTINO

M. Emmanuel PRAT à M. René PANCALDI

M. Franck ROMAN à M. Aldo DOLCI

Secrétaire : M. Thierry BOUCHIE est nommé secrétaire de séance

OBJET : Attribution des marchés de travaux pour l'ancienne école de La Vachette : Réfection des extérieurs, remplacement chaudière et accessibilité handicapés

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du 6 février 2019 et du 13 mars 2019 relatives à l'attribution des lots pour le marché de travaux du bâtiment communal de La Vachette. Il informe qu'il y a lieu d'intégrer les options du lot n° 2 CHARPENTE et qui concernent les vélux de toit et l'isolation. Par ailleurs, il convient de corriger une erreur matérielle concernant le lot n° 8 ELECTRICITE, attribué à l'entreprise CIMELEC pour un montant de 8.479,21 € HT (et non de 8.479,51 € HT).

Lot 2 : CHARPENTE

CANDIDATS	Critère 1		Critère 2	TOTAL
	Prix des prestations/70			
ROUANE SARL	91.652.89 €			
Offre de base	73.060,06 €			
Option 1 (isolation)	12.272,83 €	65	25	90
Option 2 (vélux)	6.320,00 €			
VACHET SARL	81.538.77 €			
Offre de base	65.977,31 €			
Option 1 (isolation)	10.312,10 €	70	25	95
Option 2 (vélux)	5.249,36 €			

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- fixe le montant du lot n° 2 attribué à VACHET SARL à 81.538,77 € HT comprenant les options isolation et vélux,
- fixe le montant du lot n° 8 attribué à CIMELEC à 8.479,21 € HT
- autorise le Maire à signer toutes les pièces des marchés et tous les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Délibération n° 20190410-04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 10 Avril 2019

Nombre de Conseillers :

en exercice : 12

présents : 8

votants : 12

Date de la convocation :

4 Avril 2019

Date d'affichage :

4 Avril 2019

L'an deux mil dix-neuf et le dix avril à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : Mme Anaïs VACHET ASTIER à M. Bernard VACHET

M. Gilbert GONON à M. Thomas ASCHETTINO

M. Emmanuel PRAT à M. René PANCALDI

M. Franck ROMAN à M. Aldo DOLCI

Secrétaire : M. Thierry BOUCHIE est nommé secrétaire de séance

OBJET : Approbation du zonage d'assainissement

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal de la délibération de la Communauté de Communes du Briançonnais en date du 19 février 2019 relative à l'approbation du zonage d'assainissement intercommunal, et notamment du zonage pour la commune de Val-des-Prés :

- au chef-lieu toutes les habitations sont raccordées au réseau collectif existant. Il n'est pas prévu d'assainissement collectif futur, ni de zone en assainissement autonome à raccorder, ni d'assainissement non collectif ;
- au Rosier toutes les habitations sont raccordées au réseau collectif existant. Une zone d'assainissement collectif futur est prévue dans la zone AUc du PLU. Il n'est pas prévu de zone en assainissement autonome à raccorder, ni d'assainissement non collectif ;
- à La Vachette, les habitations actuelles sont raccordées au réseau collectif existant, sauf les habitations situées le long de la nationale RN94, qui possèdent un assainissement non collectif. Trois zones d'assainissement collectif futurs sont prévues dans les zones AUa, AUb et 2AU du PLU. Il n'est pas prévu de zone en assainissement autonome à raccorder.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- prend acte du zonage d'assainissement sur la commune de Val-des-Prés, approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 19 février 2019,
- dit que ce plan de zonage sera annexé au Plan Local d'Urbanisme en vigueur à Val-des-Prés, par arrêté du Maire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Délibération n° 20190410-05.1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 10 Avril 2019

Nombre de Conseillers :

en exercice : 12

présents : 8

votants : 12

Date de la convocation :

4 Avril 2019

Date d'affichage :

4 Avril 2019

L'an deux mil dix-neuf et le dix avril à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : Mme Anaïs VACHET ASTIER à M. Bernard VACHET

M. Gilbert GONON à M. Thomas ASCHETTINO

M. Emmanuel PRAT à M. René PANCALDI

M. Franck ROMAN à M. Aldo DOLCI

Secrétaire : M. Thierry BOUCHIE est nommé secrétaire de séance

OBJET : Renouvellement de conventions de locations pour 2019

Monsieur le Maire expose que plusieurs conventions de mise à disposition à titre précaire de locaux communaux sont arrivées à échéance. Il s'agit de :

- la salle d'évolution de l'école primaire à madame Myriam JUGY le jeudi de 18h30 à 20h,
- une salle au rez-de-chaussée des Arcades à l'Association de Sauvegarde de l'Eglise Saint Claude,
- un local au Centre ELAN au Comité des Fêtes,
- la salle de la bibliothèque municipale à l'Association Autour du Livre,
- dans le four de Pra Premier, la salle des fours à l'Association de Protection des Fours et la salle arrière à l'Association Communale de Chasse Agréée. La pièce intermédiaire sera utilisée par les deux associations selon leurs besoins.

Le Maire propose de renouveler les conventions sur les bases identiques à celles des années précédentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- de mettre à disposition de madame Myriam JUGY la salle d'évolution de l'école primaire pour dispenser des cours de yoga et fixe le tarif de mise à disposition à 300 € pour 2019,
- de mettre à disposition de l'Association Communale de Chasse Agréée la salle arrière du four de Pra Premier et fixe le tarif de mise à disposition à 800 € pour l'année 2019. La salle intermédiaire sera partagée avec l'Association de Protection des Fours,
- de mettre à disposition à titre gratuit aux associations communales à but non lucratif les autres locaux communaux,
- autorise le Maire à signer les conventions de mise à disposition à titre précaire, pour 2019.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Délibération n° 20190410-05.2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**Séance du 10 Avril 2019**Nombre de Conseillers :

en exercice : 12

présents : 8

votants : 12

Date de la convocation :

4 Avril 2019

Date d'affichage :

4 Avril 2019

L'an deux mil dix-neuf et le dix avril à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : Mme Anaïs VACHET ASTIER à M. Bernard VACHET

M. Gilbert GONON à M. Thomas ASCHETTINO

M. Emmanuel PRAT à M. René PANCALDI

M. Franck ROMAN à M. Aldo DOLCI

Secrétaire : M. Thierry BOUCHIE est nommé secrétaire de séance

OBJET : Convention avec M. Luc PASCAL pour l'occupation précaire d'un local

Monsieur le Maire informe que la convention d'occupation précaire avec monsieur Luc PASCAL pour l'utilisation d'un local communal prend fin au 30 avril 2019. Il propose de renouveler la convention pour une année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le maintien à titre précaire et temporaire de M. Luc PASCAL dans un local communal,
- autorise le Maire à signer une convention d'occupation précaire soumise aux règles du régime général des contrats administratifs, à compter du 1er mai 2019, pour une durée d'un an, renouvelable par reconduction expresse,
- fixe le montant de la redevance annuelle à 4.800 €, soit 400 € mensuels.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**Séance du 10 Avril 2019****Nombre de Conseillers :**

en exercice : 12

présents : 8

votants : 12

Date de la convocation :

4 Avril 2019

Date d'affichage :

4 Avril 2019

L'an deux mil dix-neuf et le dix avril à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : Mme Anaïs VACHET ASTIER à M. Bernard VACHET

M. Gilbert GONON à M. Thomas ASCHETTINO

M. Emmanuel PRAT à M. René PANCALDI

M. Franck ROMAN à M. Aldo DOLCI

Secrétaire : M. Thierry BOUCHIE est nommé secrétaire de séance

OBJET : Convention avec la Communauté de Communes du Briançonnais pour la mise à disposition du local Point information tourisme

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Briançonnais est désormais compétente pour assurer la Promotion du Tourisme. Il convient de mettre le local d'accueil à disposition pour poursuivre l'activité à Val-des-Prés, et de prévoir la refacturation des fluides.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

- approuve la mise à disposition à la Communauté de Communes du Briançonnais du local du rez-de-chaussée du bâtiment communal à La Vachette, ainsi que le mobilier qu'il contient, nécessaires à l'accueil touristique du public,
- la mise à disposition du local se fera à titre gratuit, conformément à l'article L.1321-2 du CGCT,
- la commune refacturera à la CCB la partie des fluides (eau, électricité, chauffage), utilisés pour le local,
- la convention prendra fin lorsque le local mis à disposition ne sera plus affecté à la mise en œuvre de la compétence Promotion du tourisme,
- autorise le Maire à signer une convention de mise à disposition de biens immobiliers et mobiliers.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLICQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Délibération n° 20190410-07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 10 Avril 2019Nombre de Conseillers :

en exercice : 12

présents : 8

votants : 12

Date de la convocation :

4 Avril 2019

Date d'affichage :

4 Avril 2019

L'an deux mil dix-neuf et le dix avril à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : Mme Anaïs VACHET ASTIER à M. Bernard VACHET

M. Gilbert GONON à M. Thomas ASCHETTINO

M. Emmanuel PRAT à M. René PANCALDI

M. Franck ROMAN à M. Aldo DOLCI

Secrétaire : M. Thierry BOUCHIE est nommé secrétaire de séance

OBJET : Comptes administratifs 2018

Le Maire présente les résultats de clôture de l'exercice 2018 pour le budget général, et le budget de l'eau.

Il rappelle que le budget du camping a été clôturé par délibération du 25 mars 2015 et que le solde a été réintégré dans le budget général.

Budget général : (y compris le résultat excédentaire 2014 du budget du camping de 47.444,24 €)

- section d'investissement : déficit de clôture 2018 de 320.799,10 € et déficit de 182.303,10 € après intégration des restes à réaliser.
- section de fonctionnement : excédent de 253.225,10 €

Budget de l'eau :

- section d'investissement : déficit de clôture 2018 de 532,12 € et déficit de 54.632,12 € après intégration des restes à réaliser
- section de fonctionnement : excédent de 74.706,44 €

Le Maire sort et ne participe ni au débat ni au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés, approuve les comptes administratifs 2018 du budget général et du budget de l'eau.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

L'Adjoint au Maire
délégué aux Finances,
Thierry BOUCHIE



IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté par le *Adjoint aux Finances*A *Val des Prés* le *10 avril 2019*

Le

Délibéré par le *Conseil Municipal* réuni en session *ordinaire*A *Val des Prés* le *10 avril 2019*Les membres du *Conseil Municipal**Thierry Aimard**Asdettuce Thomas**ROMAN Emile**Bernard Vachet**PANCALDI René*Nombre de membres en exercice : *12*Nombre de membres présents : *8*Nombre de suffrages exprimés : *11*VOTES : Pour : *11*Contre : *-*Abstention : *-*Date de convocation : *4 avril 2019**T. ROUCHIÉ*

Certifié exécutoire par le, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A, le

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D

Présenté par le Adjoint aux Finances
A. Val des Prés, le 10 avril 2019
Le

Délibéré par le Conseil Municipal réuni en session ordinaire
A. Val des Prés, le 10 avril 2019

Les membres du Conseil Municipal

Tierry Aimard

Asclette Thomas

Romain Emile

[Signature]

Dolci Aldo

Bernard VACHET

[Signature]

Pascal René

T. BOUCHÉ

[Signature]

[Signature]

Nombre de membres en exercice : 12
Nombre de membres présents : 8
Nombre de suffrages exprimés : 11
VOTES : Pour : 11
 Contre : -
 Abstention : -
Date de convocation : 4 avril 2019

Certifié exécutoire par le, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A, le

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Délibération n° 20190410-08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 10 Avril 2019

Nombre de Conseillers :

en exercice : 12

présents : 8

votants : 12

Date de la convocation :

4 Avril 2019

Date d'affichage :

4 Avril 2019

L'an deux mil dix-neuf et le dix avril à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : Mme Anaïs VACHET ASTIER à M. Bernard VACHET

M. Gilbert GONON à M. Thomas ASCHETTINO

M. Emmanuel PRAT à M. René PANCALDI

M. Franck ROMAN à M. Aldo DOLCI

Secrétaire : M. Thierry BOUCHIE est nommé secrétaire de séance

OBJET : Comptes de gestion 2018 du Trésorier

Monsieur le Maire présente les comptes de gestion du Trésorier pour l'exercice 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états des actifs, les états des passifs, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer,
- après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2018,
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- déclare que les comptes de gestion des budgets dressés pour l'exercice 2018 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, sont approuvés par la présente assemblée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

AR PREFECTURE
REC 05-2018 0501748-20190410-20190410_08-DE
De 29/04/2019

II-1

Exercice 2018

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 104 044,02	802 060,10	1 906 104,12
Titres de recettes émis (b)	439 605,75	671 790,28	1 111 396,03
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	439 605,75	671 790,28	1 111 396,03
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 104 044,02	802 060,10	1 906 104,12
Mandats émis (f)	750 851,74	633 079,00	1 383 930,74
Annulations de mandats (g)		42 340,72	42 340,72
Dépenses nettes (h = f - g)	750 851,74	590 738,28	1 341 589,99
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		81 052,00	
(h - d) Déficit	311 245,96		230 193,96

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2017	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2018
I - Budget principal					
Investissement	-56 997,38		-314 245,96		-368 243,34
Fonctionnement	181 726,24	9 553,14	81 052,00		259 225,10
TOTAL I	124 728,86	9 553,14	-230 193,96		-115 018,24
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
24400-EAU ASSAINISSEMENT VAL D					
Investissement	-5 803,57		5 271,45		-532,12
Fonctionnement	47 649,95	5 803,57	32 860,06		74 706,44
Sous-Total	41 846,38	5 803,57	38 131,51		74 174,32
26700-CAMPING - VAL DES PRES					
Investissement	47 542,24				47 542,24

24400 - EAU ASSAINISSEMENT VAL DES PRES

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	113 803,57	148 046,38	261 849,95
Titres de recettes émis (b)	44 707,24	103 744,74	148 451,98
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	44 707,24	103 744,74	148 451,98
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	113 803,57	148 046,38	261 849,95
Mandats émis (f)	39 435,79	70 884,68	110 320,47
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	39 435,79	70 884,68	110 320,47
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	5 271,45	32 860,06	38 131,51
(h - d) Déficit			

24400 - EAU ASSAINISSEMENT VAL DES PRES

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2017	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2018
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
EAU ASSAINISSEMENT VAL DES PRES					
Investissement	-5 803,57		5 271,45		-532,12
Fonctionnement	47 649,95	5 803,57	32 860,06		74 706,44
Sous-Total	41 846,38	5 803,57	38 131,51		74 174,32
TOTAL III	41 846,38	5 803,57	38 131,51		74 174,32
TOTAL I + II + III	41 846,38	5 803,57	38 131,51		74 174,32

REPUBLICQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Délibération n° 20190410-09

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 10 Avril 2019**Nombre de Conseillers :

en exercice : 12

présents : 8

votants : 12

Date de la convocation :

4 Avril 2019

Date d'affichage :

4 Avril 2019

L'an deux mil dix-neuf et le dix avril à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : Mme Anaïs VACHET ASTIER à M. Bernard VACHET

M. Gilbert GONON à M. Thomas ASCHETTINO

M. Emmanuel PRAT à M. René PANCALDI

M. Franck ROMAN à M. Aldo DOLCI

Secrétaire : M. Thierry BOUCHIE est nommé secrétaire de séance

OBJET : Restes à reporter 2018

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu d'arrêter les restes à réaliser des opérations votées aux budgets 2018. Ces montants s'élèvent à 281.264,00 € en dépenses et à 419.760,00 € en recettes pour le budget général et à 44.607,43 € en dépenses pour le budget de l'eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, dit que les restes à réaliser de l'exercice 2018 suivants, seront reportés aux budgets primitifs 2019.

BUDGET GENERAL

DEPENSES		RECETTES	
2031 : Etudes progr&Terre Noire	28.350,00 €	1321 : subv Etat Forêts	3.660,00 €
2111 : Acquisitions foncières	6.556,00 €	1322 : subv CR Forêts	10.600,00 €
2158 : Barrière automatique	5.000,00 €	1323 : subv CD Forêts	7.950,00 €
2183 : Matériel informatiqu école	5.100,00 €	1327 : subv Europe Forêts	4.100,00 €
2161 : Restauration tableau	3.400,00 €	1323 : subv CD voirie	27.450,00 €
2315 : Programme voirie	82.500,00 €	1321 : subv Etat Bât La Vachette	174.000,00 €
2318 : Régénération mélézins	31.800,00 €	1322 : subv. CR Réseau chaleur	153.000,00 €
2313 : Bâtiment La Vachette	118.558,00 €	1323 : subv CD Réseau chaleur	39.000,00 €
TOTAL	281.264,00 €	TOTAL	419.760,00 €

BUDGET EAU

DEPENSES		RECETTES	
2031 : Schéma eau potable déviation conduite AEP	54.100,00 €		
TOTAL	54.100,00 €		

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Délibération n° 20190410-10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 10 Avril 2019

Nombre de Conseillers :

en exercice : 12

présents : 8

votants : 12

Date de la convocation :

4 Avril 2019

Date d'affichage :

4 Avril 2019

L'an deux mil dix-neuf et le dix avril à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : Mme Anaïs VACHET ASTIER à M. Bernard VACHET

M. Gilbert GONON à M. Thomas ASCHETTINO

M. Emmanuel PRAT à M. René PANCALDI

M. Franck ROMAN à M. Aldo DOLCI

Secrétaire : M. Thierry BOUCHIE est nommé secrétaire de séance

OBJET : Affectation des résultats 2018

Monsieur le Maire rappelle les résultats des comptes administratifs de 2018 et propose les affectations suivantes :

Budget général :

- affectation de 182.303,10 € sur le compte 1068 de la section d'investissement et report de 70.922,00 € sur le compte 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2019.

Budget de l'eau :

- affectation de 54.632,12 € sur le compte 1068 de la section d'investissement et report de 20.074,32 € sur le compte 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide d'affecter les résultats 2018 sur les budgets primitifs 2019, tels que présentés par le Maire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Délibération n° 20190410-11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 10 Avril 2019**Nombre de Conseillers :

en exercice : 12

présents : 8

votants : 12

Date de la convocation :

4 Avril 2019

Date d'affichage :

4 Avril 2019

L'an deux mil dix-neuf et le dix avril à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : Mme Anaïs VACHET ASTIER à M. Bernard VACHET

M. Gilbert GONON à M. Thomas ASCHETTINO

M. Emmanuel PRAT à M. René PANCALDI

M. Franck ROMAN à M. Aldo DOLCI

Secrétaire : M. Thierry BOUCHIE est nommé secrétaire de séance

OBJET : Subventions 2019 aux associations

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions de fonctionnement des associations pour l'exercice 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'affecter les subventions suivantes aux associations :

- Subvention au Comité des Fêtes : 400,00 €
- Subvention à la Coopérative scolaire pour l'arbre de Noël : 350,00 €
- Subvention à la Coopérative scolaire pour le voyage scolaire : 1.400,00 €
- Subvention aux Eleveurs de Val-des-Prés : 1.100,00 €
- Subvention au Ski Club Val Clarée-Montgenèvre : 3.200,00 €
- Subvention à l'Association Autour du Livre : 600,00 €
- Subvention au Comité des Animations Nordiques : 300,00 €
- Subvention au Collège des Garcins pour classes sportives : 100,00 €
- Subvention à l'AREN05 : 100,00 €
- Subvention à l'Association ADMR : 100,00 €
- Subvention à Vivre sa vie chez soi : 100,00 €
- Subvention à l'Amicale des Sapeurs Pompiers : 150,00 €
- Subvention au PGHM : 200,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES****Séance du 10 Avril 2019**Nombre de Conseillers :

en exercice : 12

présents : 8

votants : 12

Date de la convocation :

4 Avril 2019

Date d'affichage :

4 Avril 2019

L'an deux mil dix-neuf et le dix avril à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : Mme Anaïs VACHET ASTIER à M. Bernard VACHET

M. Gilbert GONON à M. Thomas ASCHETTINO

M. Emmanuel PRAT à M. René PANCALDI

M. Franck ROMAN à M. Aldo DOLCI

Secrétaire : M. Thierry BOUCHIE est nommé secrétaire de séance

OBJET : Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition appliqués en 2018 et propose de les maintenir en 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de maintenir les taux d'imposition des taxes foncières et d'habitation pour 2019, comme suit :

- taxe d'habitation : 11,80 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 19,83 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 90,83 %

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND





COMMUNE : 174 VAL DES PRES
 ARRONDISSEMENT : 05 BRIANCON
 TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE BRIANCON

N° 1259 (C) M...
 005-2105017-3-20190410-20190410_12-DE
 2019
 Taux **FD** 2019
 AR PREFECTURE

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

Bases d'imposition effectives 2018 (1)	Taux d'imposition communaux de 2018 (2)	Taux d'imposition plafonnés 2019 (3)	Bases d'imposition prévisionnelles 2019 (4)	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) (5)	
Taxe d'habitation.....	1 041 037	11,80	1 069 000	126 142	
Taxe foncière (bâti).....	643 283	19,83	660 300	130 937	
Taxe foncière (non bâti).	10 162	90,83	10 300	9 355	
CFE.....		>>>	>>>	0	
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : (3)				Total :	266 434
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : (4b)					>>>

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

211 537 - Total allocations compensatoires : 5 103 - TASCOM (10) : - DCRTP (1)
 Produit nécessaire à l'équilibre du budget : 266 434 - Produit de la CVAE (8) : -
 Versement GIR (11) : - Prélèvement GIR (1) : -
 Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7) : 266 434 +
 Produit attendu de la majoration (4b) TH des résidences secondaires : -

2. CALCUL DES TAUX 2019 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Taux de référence de 2018 (col.2 ou 3) (6)	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE (7) (8)	Taux de référence 2019 (col.6 x col.8) (9)	3. TAUX VOTES (10)	Bases d'imposition prévisionnelles 2019 (11)	Produit correspondant (col.10 x col.11) (12)
Taxe d'habitation.....	Produit attendu : 266 434	11,80	11,80	1 069 000	126 142
Taxe foncière (bâti).....	Produit à taux constants : 266 434	19,83	19,83	660 300	130 937
Taxe foncière (non bâti).		90,83	90,83	10 300	9 355
CFE.....		>>>			

Si l'un des taux de référence (col.9) excède le plafond inscrit col.3 (ou, à défaut, col.15 page 2) une variation d'appréciation des taux doit obligatoirement être votée.

La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2019 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :

A 05007 GAP CEDEX
 Le directeur DEP. DES FINANCES PUBLIQUES
 PAREJA FRANCIS
 le 08 MARS 2019

Le préfet,
 le 10 Avril 2019
 A Val des Prés
 Le maire,
 Jean-Michel REYMOND

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS
 FEUILLETA RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES, ACCOMPAGNE DE LA DELIBERATION DE VOTE DES TAUX

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Délibération n° 20190410-13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**Séance du 10 Avril 2019**Nombre de Conseillers :

en exercice : 12

présents : 8

votants : 12

Date de la convocation :

4 Avril 2019

Date d'affichage :

4 Avril 2019

L'an deux mil dix-neuf et le dix avril à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : Mme Anaïs VACHET ASTIER à M. Bernard VACHET

M. Gilbert GONON à M. Thomas ASCHETTINO

M. Emmanuel PRAT à M. René PANCALDI

M. Franck ROMAN à M. Aldo DOLCI

Secrétaire : M. Thierry BOUCHIE est nommé secrétaire de séance

OBJET : Budgets primitifs 2019

Monsieur le Maire propose les budgets primitifs pour l'exercice 2019 et demande l'approbation du Conseil Municipal par chapitres pour les sections de fonctionnement et par opérations pour les sections d'investissement.

	Fonctionnement	Investissement
Budget général	712.565,00 €	954.305,10 €
Budget de l'eau	127.074,32 €	132.941,44 €
Total consolidé	839.639,32 €	1.087.246,54 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le budget primitif général et le budget primitif de l'eau pour l'exercice 2019, par article pour les subventions aux associations et par chapitres pour le reste de la section de fonctionnement et par opérations pour la section d'investissement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND

